



RESTINCLIERES

Plan Local d'Urbanisme

3ème modification

5.2 - Plan de zonage de la zone agglomérée

1/2 000ème

Procédure	Prescription	Arrêt	Approbation
Elaboration	06.12.1983		19.06.1986
1ère révision	17.11.1989		30.04.1991
1ère modification			23.07.1997
1ère révision simplifiée après 1ère révision	20.06.2008		19.02.2009
2ème révision	15.10.2002		30.04.2011
1ère modification	25.09.2012		22.05.2013
	28.11.2012		
2ème modification	15.12.2014		30.09.2015
1ère modification simplifiée	30.06.2015		16.12.2015
3ème modification	30.06.2016		

Montpellier Méditerranée Métropole

sce ateliersup+
Agence Montpellier
Les Bédoulières - Bâtiment B
129 Avenue de Fes
34080 MONTPELLIER
Tel : +33 4 99 61 12 85

Mairie
1, Place de la République
34160 RESTINCLIERES
Tel : 04 67 86 60 02
Mail : mairie.restinclieres@ccpnet

Légende

Limite de zone	PPRI de l'Etat de l'Or Nord
Emplacement réservé	zone R : zones inondables naturelles, peu ou non urbanisées, d'aléa indifférencié
Numéro d'opération	zone RU : zones inondables densément urbanisées soumises à un aléa fort
Espaces boisés classés	zone BU : zones inondables densément urbanisées exposées à des risques monoxies
Zone non edificandi	
Périmètre d'application de l'art. L123-11° du Code de l'Urbanisme : 35 % au moins de logs locaux sociaux dans tout projet ou opération à destination d'habitation > ou = 100m² de surface au plancher	

Emplacements réservés

N°	Désignation	Bénéficiaire
D2	RD 118 de Beaujeu à Saint Christol Elargissement à 10m.	Département
C1	VC n°3 de St Gènes des Mourgues à Restinclières Elargissement à 6m.	Commune
C3	Equipement public (5000m²)	Commune
C4	Prolongement de voirie	Commune

